

Pourquoi suivre cette Formation ?

- Un projet de création a plus de chances de réussir s'il est préparé.
- Le chef d'entreprise artisanale, avec sa qualification de niveau V ou IV dans le domaine technique, a besoin de confirmer ses compétences dans le domaine de la gestion d'entreprise.
- Le rôle essentiel du collaborateur doit être reconnu et développé afin de seconder plus efficacement le chef d'entreprise.

FORMATION Encadrant d'entreprise artisanale

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE
ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE
DE LA FORMATION
CONTACTEZ-NOUS À:**

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de la Charente
Service FTLV**

68, avenue Gambetta
16021 Angoulême Cedex

Tél : 05 45 90 47 11

Fax : 05 45 90 47 29

formation.artisans@cma-charente.fr



100%
Succès

FORMATION Encadrant d'entreprise artisanale

Se préparer à créer,
reprendre ou rejoindre une
entreprise artisanale

Faire reconnaître ses compétences
dans le pilotage de son entreprise

Prendre plus de responsabilités
dans l'entreprise où vous exercez

FORMATION

ENCADRANT D'ENTREPRISE ARTISANALE

NATURE : Adaptation et développement des compétences TNS et des salariés. Insertion professionnelle des travailleurs

PUBLIC :

Demandeur d'emploi, porteur de projet : création, reprise, ou intégration dans une entreprise artisanale
Salarié(e) d'entreprise artisanale
Salarié(e) préparant une reconversion professionnelle
Chef d'entreprise artisanale désireux d'acquérir une certification

EFFECTIF : 6 à 10 personnes par session

DURÉE : En centre 51 jours (357h)
et 52 jours (364 h) en entreprise

HORAIRES : 09h15-12h30 et 13h45-17h30

LIEU : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
68 avenue Gambetta 16021 Angoulême Cedex



NOS + :

Adapter le parcours et la durée de la formation. Formation en alternance qui permet de confronter les acquis directement en entreprise. Positionnement dans le secteur des Métiers et de l'Artisanat et premier interlocuteur des entreprises artisanales.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE :

Plusieurs dispositifs possibles pour intégrer et financer cette formation:

- Au titre du CPF par les OPCA salariés.
- Par le Fonds de Formation du Chef d'Entreprise Artisanale.
- Au titre de dispositifs financés par Pôle Emploi.
- En contrat de professionnalisation.
- En période de professionnalisation.
- En congé individuel de formation.

UNE RECONNAISSANCE DE LA FORMATION :

Titre de niveau IV (Bac) reconnu au RNCP validé par contrôle continu et examen final

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente vous accompagne dans cette nécessité absolue qu'est devenue la formation tout au long de la vie !

DÉROULÉ DE LA FORMATION / NOS MODULES

- **Gestion économique et financière de l'entreprise artisanale :**
 - *Élaborer et équilibrer un plan de financement*
 - *Lire et établir un compte de résultat*
 - *Lire et établir le bilan*
 - *Analyser la rentabilité de l'entreprise*
- **Gestion des ressources humaines**
 - *Recruter les bons candidats et développer leurs compétences*
 - *Manager le personnel*
 - *Analyser les dysfonctionnements*
 - *Communiquer dans le cadre professionnel*
 - *Connaître les principes de droit du travail*
- **Commercialisation et marketing**
 - *Situer l'entreprise dans son environnement commercial*
 - *Maîtriser les différents outils de l'action commerciale*
 - *Maîtriser les techniques de vente et d'après-vente*
- **Formation et accompagnement de l'apprenant**
 - *Situer sa place, son rôle et ses obligations en tant que maître d'apprentissage*
 - *Accompagner le jeune dans la construction de son projet d'insertion professionnelle et sociale*
 - *Acquérir les compétences nécessaires à la fonction de maître d'apprentissage*
- **Préparation aux examens**
- **Culture entrepreneuriale : SPI**
 - **Stage Préparatoire à L'Installation.**
(selon nature du projet).

